

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Election complémentaire d'un juge à 100% au Tribunal cantonal – Législature 2013-2017**

**Préambule**

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton. Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Les juges du Tribunal cantonal sont désignés par le Grand Conseil pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 2013. Sur proposition du Bureau du Grand Conseil, le Grand Conseil fixe par décret leur nombre et leur taux d'activité, article 68 de la loi d'organisation judiciaire (LOJV). Conformément à l'article 131 de la Constitution vaudoise (CST-VD) et aux articles 154 et suivants de la loi sur le Grand Conseil (LGC), la Commission de présentation est chargée de préavis sur l'élection des juges cantonaux.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge à 100% au Tribunal cantonal. Cette élection fait suite à la démission de son poste de juge cantonal Monsieur Xavier Michellod au 31 août 2015, pour des raisons personnelles.

**Fonctionnement de la Commission de présentation**

La Commission de présentation s'est réunie le jeudi matin 30 avril 2015, à la Salle du Sénat, au Palais de Rumine, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des député-e-s suivants : M. Jacques Ansermet (Président) ; Mmes Stéphanie Apothéloz, Anne Baehler Bech, Gloria Capt et Fabienne Despot ; MM. Jérôme Christen, Jacques Perrin et M. Nicolas Rochat Fernandez (Vice-président). Laurent Miéville était excusé pour cette séance. La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par ses trois de ses quatre experts indépendants : MM. Louis Gaillard, Philippe Richard et Jean-Jacques Schwaab, M. Philippe Reymond étant également excusé pour cette séance. M. Fabrice Lambelet, Secrétaire de commissions au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

**Travail de la Commission de présentation**

La Commission de présentation a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO), requise par l'article 156 de la LGC. L'annonce a été publiée le mardi 3 mars 2015 dans cette dernière. A la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015, une seule personne avait déposé son dossier auprès du Secrétariat de la Commission de présentation.

La Commission de présentation a entendu la candidate selon les modalités d'entretien définies par la commission au début de la législature politique. Les thèmes suivants ont été abordés : les motivations du candidat, ses connaissances de l'environnement et sa vision de la justice, ses compétences juridiques, sa personnalité et ses aptitudes personnelles. La durée de l'entretien a avoisiné 55 minutes. Cette audition a permis de cerner la personnalité de la candidate, dont les qualités d'indépendance et de vision de la justice vaudoise ont été analysées avec soin.

**Préavis de la Commission de présentation**

La candidate, entendue par la commission, est :

- Madame Sylvie GIROUD WALTHER

A l'issue de l'audition, les experts, après délibérations, ont souligné l'excellence de cette candidature pour ce poste de magistrat au Tribunal cantonal. Ils s'accordent à reconnaître les excellentes qualités personnelles, la formation complète et l'expérience du terrain de Mme Giroud Walther. Par conséquent, les experts formulent un préavis unanimement positif à cette candidature.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré à leur tour et ont été unanimes sur les qualités relevées, par les experts, de Mme Sylvie Giroud Walther. Elle possède toutes les qualités pour faire une excellente magistrate de 2<sup>e</sup> instance, et surtout a su faire preuve d'indépendance.

### **Conclusion**

**La Commission de présentation préavise positivement et à l'unanimité l'élection de Madame Sylvie Giroud Walther comme juge à 100 % au Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature, soit jusqu'au 31 décembre 2017.**

Chésérèx, le 5 mai 2015

Le Président rapporteur :  
(*signé*) Jacques Ansermet

*Le dossier de la candidate est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et est à disposition des députés qui veulent le consulter. Il sera également disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.*